



Wallonie PPPSanté Horizon 2030

Promotion d'une alimentation équilibrée et durable, du mouvement et d'une activité physique régulière

Proposition de structuration du plan
Déterminants collectifs et stratégies privilégiées
Version du 25.04.17

Le Plan de prévention et de promotion de la santé «Wallonie PPPSanté Horizon 2030 » a pour ambition de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population wallonne grâce à un dispositif solide et durable.

L'axe « **alimentation et activité physique** » du PPP Santé vise à construire, puis à adopter, une politique évolutive à long terme, concertée, transversale et inclusive, pour l'alimentation et l'activité physique à des fins de santé. Seule une telle politique sera en mesure de contrer la progression de l'obésité et des maladies non transmissibles et de contribuer à qualité de vie de la population wallonne. Cette partie du plan **se donne pour buts**

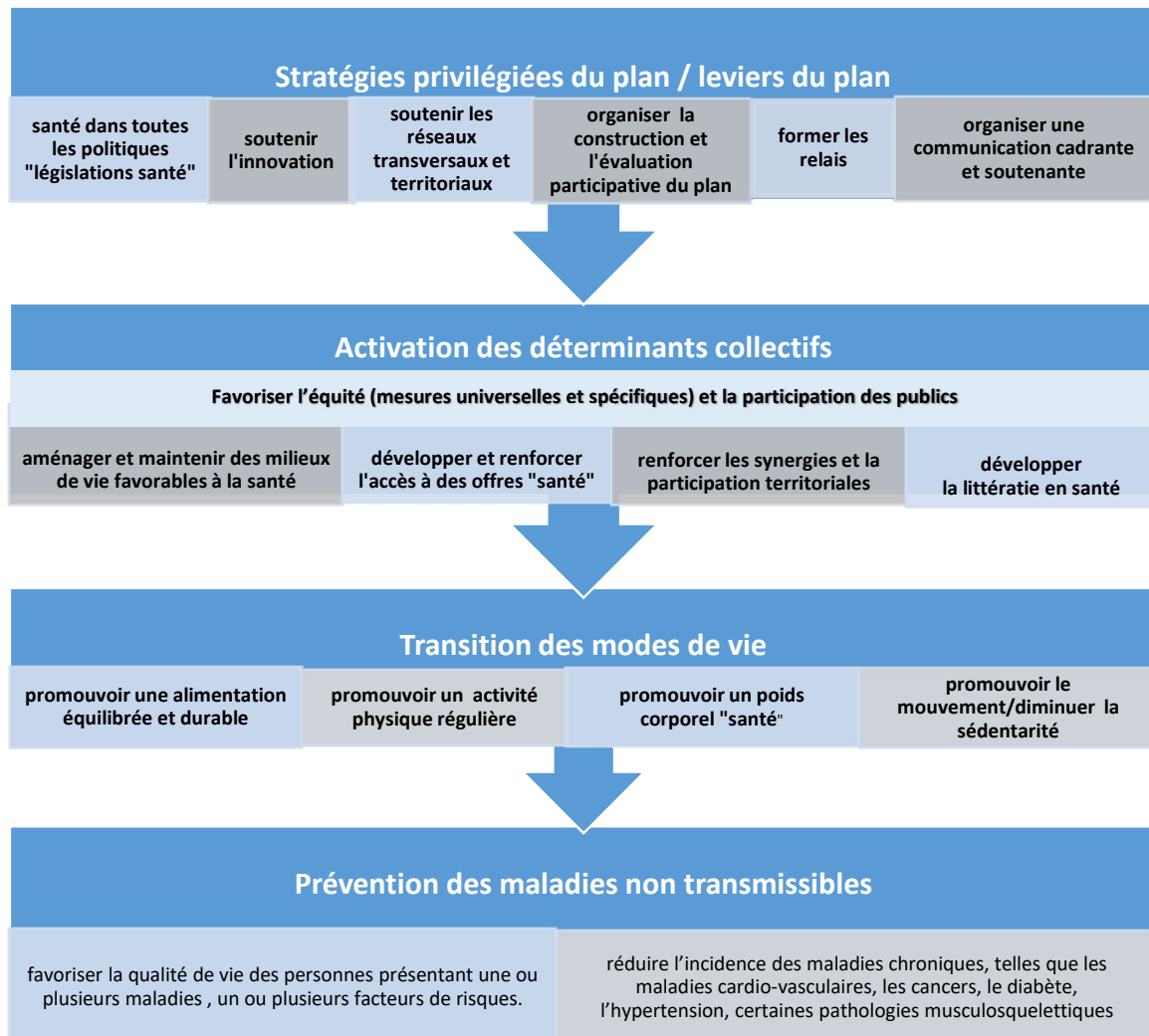
- de diffuser les recommandations concernant une alimentation équilibrée, un style de vie actif et une limitation de la sédentarité auprès des citoyens et des professionnels, en veillant
 - à l'accessibilité de ces recommandations à toute la population et aux professionnels des divers secteurs;
 - à la cohérence des messages sur l'alimentation et l'activité physique du point de vue de leurs effets sur la santé;
 - à l'adaptation possible de ces recommandations aux différents âges de la vie et aux différents états de santé;
- de créer et d'entretenir un mouvement de mobilisation et d'innovation sociale sur le long terme,
 - en repérant, mutualisant, diffusant des initiatives prises par divers secteurs et en les soutenant de manière à potentialiser leur impact sur l'alimentation, l'activité physique, la sédentarité et la santé au bénéfice de toute la population;
 - en suscitant des réseaux transversaux à l'échelle locale ou subrégionale, afin de soutenir l'évolution des milieux et des modes de vie au plus proche des populations, avec une attention particulière pour les populations précarisées;
 - en consultant périodiquement les parties prenantes, les alliés du plan et surtout la population pour valider, adapter ou renouveler les objectifs de celui-ci en regard de la santé des wallon-ne-s;
- de développer progressivement des mesures législatives ou réglementaires qui facilitent l'accès de tous à une alimentation équilibrée, à des milieux de vie et à des offres propices à l'adoption d'un style de vie actif.
- de prévoir les conditions d'organisations, les outils et les structures, les modes d'évaluation et de régulation qui lui permettront de se développer en « spirale » sur le long terme

Trois grands principes ont guidé la définition des objectifs, stratégies et actions :

- s'inscrire dans la logique de « santé dans toutes les politiques » et favoriser l'intersectorialité ;
- penser la mobilisation, la communication et le plaidoyer, en s'appuyant sur un processus de construction participatif et itératif, dès le début de la préparation du plan ;
- penser la continuité de la gestion du plan, dans une perspective à long terme.

Référentiel pour la structure du plan

Cette politique doit prendre la mesure des transformations à l'œuvre, elle ambitionne d'influer sur la transition des environnements et des modes de vie de la population wallonne. Il s'agit donc d'identifier les **stratégies** à mettre en œuvre, les leviers qui exerceront une influence sur les **déterminants collectifs** de la santé. Le but est de favoriser la construction d'un environnement matériel, social et culturel porteur de santé sur le long terme, en incluant les personnes les plus précarisées et fragilisées. C'est pourquoi notre réflexion s'est appuyée sur les différents niveaux d'action définis par le schéma proposé ci-dessous pour proposer une structuration condensée des différents objectifs issus de la consultation organisée dans le cadre des travaux préparatoires.



Dans la première partie, nous présentons les objectifs qui relèvent des **déterminants collectifs**. Parmi ceux-ci, **l'équité** et la **participation** ont un statut particulier puisque ces deux dimensions représentent des conditions transversales de qualité et d'efficacité pour la mise en œuvre des objectifs. Ces deux déterminants doivent donc être conjugués avec les autres déterminants collectifs :

- **Aménagement des milieux de vie favorables à la santé**
- **Accessibilité de l'offre et de l'information sur l'offre**
- **Littératie en santé**

Dans la deuxième partie, nous présentons les objectifs qui répondent à quatre catégories de **stratégies** :

- **Levier législatif et réglementaire**
- **Formation des relais**
- **Communication cadrante et structurante**
- **Réseaux et échanges entre les professionnels.**

Les deux niveaux sont liés : l'action sur les déterminants sociaux peut prendre pour leviers plusieurs stratégies et réciproquement, une même stratégie peut agir sur différents déterminants sociaux.

En outre, bien que **l'activation des déterminants sociaux et stratégies impactent la santé de l'ensemble de la population wallonne**, certains des **objectifs** formulés sont **spécifiques aux publics et milieux de vie** abordés dans les travaux préparatoires : personnes handicapées, personnes âgées, personnes concernées par les maladies chroniques, élèves et étudiants de l'enseignement obligatoire et supérieur, petite enfance, personnes détenues, acteurs de quartier...

Enfin, les objectifs relevant directement des « compétences santé » sont identifiés dans le document, par un sigle (***) avant leur formulation. Les autres recommandations devront être mises en œuvre en collaboration entre plusieurs ministères ; l'élément santé devra alors y être à la fois intégré et visible.

1. Action sur les déterminants collectifs

1.1 Equité

La nécessité d'assurer l'équité est une condition fondamentale pour la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs du plan.

L'objectif est de **viser l'universalisme des mesures proposées**. Cette nécessité peut se traduire de deux façons. D'une part, favoriser une approche inclusive : définir des objectifs et des services qui sont adaptés à l'utilisateur le plus faible, ce qui garantira de facto un accès à l'ensemble de la population ; il s'agit par exemple **d'assurer l'inconditionnalité d'accès** à un droit/service qui favorise l'alimentation équilibrée et le mouvement, de renforcer l'accès financier à l'offre collective, notamment en favorisant la gratuité. Cette optique inclusive favorise la mixité sociale. D'autre part, il faut veiller à **développer une offre complémentaire spécifique** adaptée à des profils en veillant à faire tomber les barrières qui entravent l'accès à une offre universelle.

Cette nécessité doit être assurée pour l'ensemble des publics, avec une attention particulière pour les publics en situation de pauvreté, d'appauvrissement et/ou fragilisés, personnes en situation de handicap ou de maladie chronique, personnes âgées...

1.2 Participation

Les objectifs visent à **impliquer l'ensemble des acteurs dans la définition et la mise en œuvre des projets, de l'aménagement et de l'organisation de milieux de vie**. Ils visent également à placer le bénéficiaire au centre de l'intégration des politiques, en définissant les objectifs de ces politiques sur base des besoins et vécus formulés par les bénéficiaires eux-mêmes

La participation présente plusieurs intérêts : elle a un impact sur le bien-être et la santé des personnes, elle favorise leur adhésion, elle oriente vers des interventions plus efficaces car plus pertinentes. Ainsi, la participation constitue également un vecteur d'équité, car elle permet de prendre en considération les particularités des publics.

Si cette **dimension concerne l'ensemble des publics et doit être prise en compte pour la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs**, elle a été formulée explicitement comme un objectif prioritaire pour certains publics dont on a tendance à négliger la participation : personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en situation de pauvreté notamment.

Cela se traduit par exemple par les objectifs suivants :

- *** Promouvoir une approche sociale du handicap, c'est-à-dire favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, et garantir les conditions de leur autodétermination.
- *** Favoriser l'auto-détermination et la participation des résidents de MR-MRS.
- *** Impliquer les familles et visiteurs dans la politique de l'institution en matière d'alimentation saine et de mouvement.
- *** Ecouter et impliquer les seniors et leurs représentants, notamment :
 - Recenser les CCCA existants et en créer dans les communes où il n'en n'existe pas.
 - Collaborer avec les fédérations et associations représentatives pour informer les personnes.

1.3 Aménagement de milieux de vie favorables à la santé

Les caractéristiques de l'environnement dans lequel les individus évoluent exercent une influence sur leur état de santé, et notamment sur les habitudes en matière d'activité physique et d'alimentation. Les objectifs privilégient les actions sur les **conditions de vie qui permettent l'accès** à une alimentation de qualité et à la pratique d'activité physique, pour l'ensemble des publics. Il s'agit aussi bien d'**aménagements de l'environnement physique** que d'aménagements **d'ordre organisationnel**.

De manière transversale aux différents publics et milieux de vie, plusieurs objectifs émergent ainsi pour développer des milieux de vie favorables à la santé :

- Améliorer l'aménagement des espaces publics
- Soutenir les initiatives et lieux communautaires qui favorisent le lien social et intergénérationnel
- Améliorer les possibilités de transport, la mobilité douce, l'intermodalité et la mixité des fonctions
- Soutenir le développement du jardinage

Améliorer l'aménagement des espaces publics

- *** Aménager des espaces conviviaux dans les lieux publics permettant la consommation d'aliments et l'accès à une source d'eau potable gratuite en concertation avec l'ensemble population.
- *** Définir des projets ou zones pilotes afin de s'appuyer sur du concret pour lancer un projet à plus large échelle.
- *** Accompagner la population en animant l'espace dans une démarche participative, éventuellement en assurant une présence humaine.
- *** Installer des équipements et une communication adaptés pour développer l'activité physique en milieu urbain, en définissant un encadrement pour l'utilisation de ces lieux.

Soutenir les initiatives et lieux communautaires qui favorisent le lien social et intergénérationnel

- *** Favoriser les lieux communautaires et les logements partagés
- *** Favoriser les initiatives/lieux communautaires pour partager des repas
- *** S'appuyer sur les événements/thématiques existants, par exemple la « semaine des seniors »

Améliorer les possibilités de transport, la mobilité douce, l'intermodalité et la mixité des fonctions

- *** Renforcer et encourager l'usage des transports en commun ainsi que la mobilité douce pour les déplacements quotidiens et notamment pour relier les logements aux écoles, aux lieux de travail, aux lieux d'approvisionnement alimentaire et à l'offre d'activité physique sportive et de loisir, pour l'ensemble des utilisateurs
- Soutenir le développement d'aménagements améliorant, la fonctionnalité, la sécurité et le confort en matière de mobilité douce (trottoirs, pistes cyclables sécurisées, piétonniers, sentiers pédestres, berges)
- Favoriser la mixité des fonctions, limiter l'étalement urbain et prévoir des affectations du sol qui favorisent la proximité des équipements sportifs et de l'offre alimentaire avec les bassins résidentiels et renforcer l'accès aux installations d'activités physiques
- Soutenir le développement de l'intermodalité entre les modes actifs et les transports en commun, et des sites propres, en prenant en considération les piétons
- Soutenir le développement des lignes à haut niveau de service (et le rabattement vers ces lignes, box vélos fermés), des sites propres, augmenter la fréquence, renforcer le confort du bus (notamment places assises en suffisance), adapter l'usage et le prix à tous les publics
- *** Pour ce qui concerne l'usage de la voiture : objectiver l'espace disponible par rapport au nombre de voitures, revoir l'espace dédié au stationnement qui encombre l'espace public
- *** Renforcer la communication et la signalétique, notamment dans les transports en commun

- Observer les pratiques d'usage et réaliser des tests notamment avec des personnes qui ne prennent pas souvent les transports en commun, les cadres des SRWT, les chauffeurs de bus notamment
- *** Travailler sur la vision, l'image véhiculée par l'utilisation des transports en commun et l'aspect identitaire avec le choix du mode de transport
- Développer des partenariats avec opérateurs de mobilité privés ou publics, en favorisant les taxis sociaux et communautaires
- *** Collaborer avec les fédérations et associations représentatives pour organiser des déplacements vers les lieux d'activité

Soutenir le développement du jardinage (perçu comme une solution intéressante tant du point de vue de l'alimentation et de l'activité physique, que du bien-être ou de la formation)

- Développer ou installer des potagers dans différents milieux de vie, notamment dans les prisons.
- *** Initier d'autres projets du même type comme par exemple des ruches.
- *** Favoriser, sur le long terme, l'autoproduction, les jardins collectifs, la production locale de qualité, par exemple en mettant à disposition des terrains sains en secteur urbanisé ou en soutenant le développement de ceintures alimentaires.

1.4 Accessibilité de l'offre

En matière d'amélioration de l'accessibilité à l'offre, des préoccupations et des champs d'action transversaux aux différents publics se dégagent :

- la disponibilité en suffisance
- la proximité de l'offre
- l'adaptation de l'offre aux besoins
- l'accessibilité financière
- l'information sur l'offre existante

Ainsi, pour l'ensemble des publics, l'objectif est de **développer et de favoriser une offre en matière d'activité physique et d'alimentation équilibrée et durable, qui soit de proximité, adaptée et accessible financièrement, en prenant en considération les demandes et préoccupations formulées par ces publics.**

En plus de cet objectif global concernant l'accessibilité de l'offre, des objectifs plus spécifiques sont déclinés pour tenir compte des spécificités des publics.

Enfin, **réaliser inventaire de l'offre et diffuser l'information sur l'offre** constitue un objectif en soi, transversal à tous les publics et/ou milieux de vie, permettant d'améliorer l'accessibilité à travers une information critique, ciblée santé et fondée sur les besoins des usagers.

Personnes en situation de handicap

- *** Encourager le sport adapté/handisport entre autres par un élargissement de l'offre de proximité au travers de la création de sections « handisport » au sein des clubs « valides »
- *** Pour ce qui concerne l'information, recenser les initiatives locales, plus particulièrement au niveau communal, en pointant les activités gratuites

Personnes âgées

*** Renforcer l'activité physique mais également la mise en mouvement au sein des MR-MRS

*** Soutenir la diffusion de l'information (en lien avec l'inventaire de l'offre et la diffusion de l'information sur l'offre) :

- Informer sur les initiatives existantes et les groupements locaux de seniors
- Développer un guide des aînés (papier/web), un portail de l'offre qui recense l'offre en matière d'activité physique et d'alimentation
- Utiliser les liens existants pour sensibiliser, promouvoir, initier des projets
- Etiqueter les aliments selon leur intérêt nutritionnel

Personnes concernées par les maladies chroniques

*** Développer l'offre, soutenir et réorienter l'offre existante en matière d'activité physique et d'alimentation afin d'en faciliter l'accès pour les personnes concernées par les maladies chroniques

*** Travailler sur l'information :

- Développement d'un site WEB/application et d'une ligne verte
 - Mise en place d'une ligne verte pour les personnes concernées par les maladies chroniques et les professionnels. La ligne verte complète le service offert par le site.
 - Mise en place d'une cellule de référence dont les missions pourrait être : (1) la mise à jour des informations, (2) le fonctionnement de la ligne verte, (3) promotion et formation sur l'utilisation du service.
 - a. Les informations devront être validées afin que les professionnels puissent orienter en toute confiance.
 - b. L'ergonomie du site doit tenir compte des personnes handicapées, des compétences linguistiques, de la capacité à utiliser un site web.
 - c. L'ergonomie doit permettre de trouver facilement l'information.
- Grâce à l'information et aux conseils prodigués en colloque singulier, permettre au patient d'accéder aux installations (centres sportifs, piscines, parcs...) et services d'aide (diététiciens, sophrologues, tabacologues, assistants sociaux...) favorables aux modes de vie sains (loisir, alimentation saine, sport, arrêt du tabac, gestion du stress...) et adaptés à son âge, mobilité et pathologie éventuelle, ainsi qu'aux mesures d'accessibilité financière

Enseignement obligatoire

- Garantir l'accès à une éducation innovante à l'alimentation et à l'activité physique en milieu scolaire et extrascolaire (ateliers du goût, activités pour développer la découverte des aliments, potagers pédagogiques, participation à la conception des menus de l'école, activités « cuisine » avec les légumes récoltés, ...)
- Proposer aux enfants, aux jeunes et à la communauté éducative une offre alimentaire en milieu scolaire et extrascolaire (repas, lunch, tartines, collations et boissons) accessible financièrement, diversifiée, de qualité, locale, de saison, équilibrée, de préférence bio et limitant le gaspillage
- Evaluer la complémentarité des offres
- Veiller à la coordination locale de l'offre
- Supprimer les distributeurs et les points de vente d'encas sucrés et salés et proposer une aide à la mise en place d'alternatives aux distributeurs
- Veiller à prévoir des lieux de repas agréables
- Développer des activités physiques supplémentaires au cours d'éducation physique (liées au curriculum), notamment dans le cadre d'activités péri ou parascolaires
- Permettre aux écoles qui en font la demande, notamment parce qu'elles disposent des structures, d'augmenter le nombre d'heures d'éducation physique
- Accorder une place à la psychomotricité, particulièrement en maternelle et primaire

Enseignement supérieur

- Organiser des activités à destination du personnel sur le temps de midi
- Modifier la manière de travailler au sein des restaurants universitaires (privilégier l'alimentation saine, locale, dans une démarche durable (plateforme d'achats, absence de gaspillage, lien avec les services sociaux, ...)
- Encourager les acteurs de l'enseignement supérieur à développer et mettre en œuvre des projets promouvant l'activité physique et l'alimentation saine auprès des étudiants et des membres du personnel, en collaboration avec les organisations représentatives des étudiants
- Identifier en interne aux institutions d'enseignement supérieur une série de relais et envisager de créer une cellule alimentation et/ou activité physique, et d'éventuellement désigner une personne ressource

Prisons

- Augmenter l'offre en termes d'infrastructures et de diversité
- Fournir des équipements sportifs aux prisons
- Développer la visibilité des intervenants et des offres : par exemple une journée d'accueil des nouveaux détenus et des nouveaux professionnels concernant l'offre en matière d'activité physique
- Offrir aux acteurs des prisons des possibilités pour accéder à une alimentation saine et équilibrée, une attention prioritaire sera accordée aux personnes internées
- Inciter les économistes à négocier avec leurs fournisseurs ou à en changer

**** Réaliser un inventaire de l'offre orienté « santé » et diffuser l'information sur l'offre*

- Construction itérative, qui alimentera la dynamique du plan
- Les professionnels des secteurs pourront identifier les acteurs et les projets répertoriés en fonction de critères et indicateurs précis, portant sur l'alimentation et l'activité physique, ce qui soutiendra l'accompagnement et le développement de projets, tout en tissant des liens et en permettant l'impulsion de nouvelles dynamiques
- Les porteurs de projets pourront proposer leurs actions afin qu'elles soient inscrites et reliées aux axes du plan (visibilité et relations potentielles avec d'autres acteurs du plan)
- Les citoyens auront l'opportunité de localiser et de prendre connaissance des actions alimentation et activité physique sur le territoire de la Région, et plus particulièrement localisées selon leurs zones d'activités (habitation, travail, loisir des citoyens)
- Par ailleurs, cet outil permettra de soutenir le pilotage et l'évaluation du plan en fournissant des données utiles et en facilitant ainsi l'analyse des actions en matière d'alimentation et d'activité physique. Par exemple, les initiatives et les innovations sociales porteuses de santé et de réduction des inégalités sociales pourront être mises en évidence, ce qui permettra, le cas échéant, de proposer des mesures politiques pour soutenir ces actions. Ces actions porteuses pourront également être repérées à des fins de communication
- Réaliser l'analyse de quelques cas sur des territoires locaux afin de poser les bases d'une cartographie

2. Stratégies

2.1 Levier législatif et réglementaire

La mise en place de ces objectifs est conditionnée par l'élaboration ou l'adaptation d'un instrument législatif ou réglementaire. Certains objectifs concernent l'ensemble des publics et d'autres sont définis de manière spécifique pour un public particulier.

Ensemble des publics

- Renforcer le remboursement des activités favorables à la santé (Région/Fédéral)
- *** Recourir à des évaluations d'impact sur la santé lors de l'élaboration de plans d'aménagement et d'urbanisme ainsi que lors de la construction ou de la rénovation d'infrastructures diverses

Petite enfance

- Intégrer dans les projets d'accueil des objectifs concrets en matière d'alimentation équilibrée et durable, et de mouvement libre
- Préciser les besoins en ressources financières et en accompagnement des professionnels
- Etre particulièrement attentif aux haltes accueil et accueil à domicile

Personnes âgées

- *** Soutenir les objectifs déjà formulés et validés par le Plan Wallon Nutrition Santé et Bien-être des Aînés
- *** Développer une charte « activité physique et mouvement » dans les MR-MRS :
 - procéder par appel à projet pour valoriser les initiatives existantes et susciter de nouvelles pratiques ensuite définir le levier normatif sur base de ce test;
 - élaborer un guide de bonnes pratiques;
 - prévoir un mécanisme d'audit pour vérifier le suivi de la charte.
- *** Soutenir les dispositifs qui visent à améliorer l'état bucco-dentaire des résidents de MR-MRS

Enseignement

- Rendre obligatoire l'insertion d'un chapitre spécifique sur l'alimentation équilibrée et durable et l'activité physique dans chaque projet d'établissement ainsi que dans leur règlement, et dans les futurs plans de pilotage, en étant attentif à l'aspect participatif, dans la construction et dans le suivi
- Intégrer l'activité physique et l'alimentation de manière interdisciplinaire et transversale dans le curriculum pédagogique
- Permettre aux étudiants du supérieur de valoriser des crédits en s'investissant dans des projets qui touchent la sensibilisation à la qualité de vie

2.2 Formation des relais

De manière générale, la formation représente un levier afin de soutenir les professionnels, à travers différents niveaux d'intervention par :

- la formation (de base, continue) qui permet d'intégrer les références en matière d'alimentation dans une conception globale d'un mode de vie en santé;
- l'accompagnement continu de leur réflexion en lien avec le vécu des publics;
- la diffusion et la mutualisation des outils et de ressources existants;
- l'attribution du temps nécessaire à installer le dialogue avec les bénéficiaires et à respecter leur rythme.

Dans ce contexte, plusieurs objectifs sont définis :

- Former les professionnels à la prise en charge des publics à besoins spécifiques
- Former les professionnels dans la sensibilisation et à l'accompagnement des publics
- Former les acteurs à l'approche des publics selon un principe d'universalisme proportionné
- Former et accompagner les professionnels à la promotion de la santé
- Soutenir les projets de recherche-action en matière d'activité physique et d'alimentation

Ces objectifs seront ainsi mis en place avec des déclinaisons particulières en fonction des différents publics et milieux de vie, pour lesquels certains objectifs spécifiques ont été formulés.

Former les professionnels à la prise en charge des publics à besoins spécifiques

*** Former les intervenants auprès des personnes handicapées concernant l'autodétermination et l'hygiène de vie alimentaire et physique

- Former un référent en soins buccodentaires dans chaque MR-MRS

*** Former les professionnels à la prise en charge des problèmes spécifiques aux personnes âgées (dénutrition, sarcopénie, ostéoporose, équilibre, causes de chutes...), aux spécificités du vieillissement (implications nutritionnelles, impact de la surmédication, déterminants de la santé notamment) et au « bien vieillir »

*** Améliorer la prise en charge de la dénutrition des personnes âgées, à travers la formation des professionnels et à travers la mise en place de procédures de dépistage et de suivi de l'état nutritionnel des personnes par les intervenants de première ligne

*** Former le personnel des établissements pénitentiaires à une alimentation de qualité

- Permettre au personnel encadrant des prisons (notamment les surveillants) de suivre une formation à l'ADEPS pour encadrer les activités sportives et faciliter le contact à propos des enjeux de l'activité physique et de la lutte contre la sédentarité

Former les professionnels à la sensibilisation et à l'accompagnement des publics

*** *Personnes handicapées, personnes âgées et personnes détenues*

- Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique adaptée et suffisante
- *Personnes détenues*
 - Favoriser l'activité physique et la lutte contre la sédentarité comme lien social, restauration de l'estime de soi et comme « passe-temps »
 - S'appuyer sur le trajet pénitentiaire global pour favoriser le développement d'une offre de formation à destination des détenus en matière de développement durable, d'agriculture biologique, par exemple pris en charge par le service d'aide aux détenus

Former les acteurs à l'approche des publics selon un principe d'universalisme proportionné

- Former les différents acteurs à la diversité culturelle et à l'approche des publics afin d'accompagner les patients, et s'assurer que les maladies chroniques ne soient pas le déclencheur ou le vecteur d'entretien à la précarisation et leur permettre de bénéficier d'une supervision, à la demande
- Permettre à l'équipe en place de recourir à un soutien externe
- Former les professionnels à infléchir leur posture : s'éloigner de la prescription pour rencontrer les préoccupations des familles, notamment précarisées, aider les familles qui sont déroutées par la surinformation

Former et accompagner les professionnels des secteurs socio-éducatifs à la promotion de la santé

- *** Développer et mobiliser des compétences en matière de promotion de la santé
- *** Organiser des formations interprofessionnelles adaptées à destination des enseignants et des acteurs scolaires, et renforcer leur formation initiale
- *** Fournir des instruments d'analyse pour établir les priorités du plan de pilotage des établissements d'enseignement, particulièrement dans les zones où les établissements accueillent des populations plus défavorisées
- *** *Soutenir les projets de recherche-action en matière d'activité physique et d'alimentation*

1.3 Communication cadrante et structurante

Les objectifs visent à **harmoniser la communication en matière d'activité physique et d'alimentation**, et à **développer l'esprit critique** face aux médias, particulièrement dans le contexte **de l'évolution des nouvelles technologies**. Ils contribuent ainsi à fournir des outils de base essentiels pour le développement de la **littératie en santé**.

- Construction de la notoriété des critères de communication de l'axe alimentation et activité physique du plan wallon de prévention et de promotion de la santé afin que ces critères fassent référence pour tout acteur voulant communiquer dans ces domaines
- Utilisation critique de l'internet, des réseaux sociaux et des applications
- Développement des actions de sensibilisation
- Réflexion sur la manière de toucher les publics précarisés et par exemple concevoir des capsules vidéos en collaboration avec des personnes précarisées.

Certaines actions sont définies de manière spécifique par rapport à un public.

Construction de la notoriété des critères de communication de l'axe alimentation et activité physique du plan wallon de prévention et de promotion de la santé afin que ces critères fassent référence pour tout acteur voulant communiquer dans ces domaines

- *** Mandater un groupe stratégique pour créer un référentiel commun opérationnel servant de support aux critères de communication
- *** Formuler des repères en matière d'alimentation équilibrée, d'activité physique régulière et de lutte contre la sédentarité
- *** Promouvoir les critères comme références pour tout acteur voulant communiquer dans ces domaines et rendre possibles des synergies en termes de communication

Utilisation critique de l'internet, des réseaux sociaux et des applications

- *** Mener un travail avec les professionnels de la santé et de l'éducation pour analyser les conditions d'utilisation du web en général, des réseaux sociaux et des applications plus spécifiquement dans le cadre des actions de promotion de la santé et de prévention visant l'alimentation et l'activité physique
- *** Créer des recommandations pour les écoles
- *** Concevoir du matériel pour les professionnels : capsules diffusées via le web ou dans des journées de travail
- Mettre en avant des initiatives qui existent mais ne sont pas connues
- *** Mener une réflexion sur la place entre injonction sanitaire et publicité
- *** Evaluer les risques et les opportunités liés au développement de la « gamification » et des « applications », à la fois comme technique du marketing et comme support éducatif
- Développer l'esprit critique des enfants et des jeunes afin de faire face aux pressions de la société, aux influences du marketing (dont la gamification, voir point suivant) et/ou à la pression du groupe en matière d'alimentation et d'activité physique

Développement d'actions de sensibilisation

- *Enseignement supérieur :*
 - promouvoir la réalisation de capsules vidéos;
 - créer et disposer des affiches dans les abris bus;
 - intégrer la promotion de l'activité physique et l'alimentation saine dans l'ensemble des cursus (exemple de l'option audiovisuel).
- *Monde du travail :*
 - Etablir un guide de bonnes pratiques à l'intention du monde du travail pour développer un soutien permettant de favoriser l'activité physique, de lutter contre la sédentarité et de promouvoir une alimentation saine
 - Construire et diffuser l'outil

1.4 Réseaux et échanges entre professionnels

Les objectifs visent à favoriser la concertation et la coordination des interventions, afin de maximiser les opportunités de vie active et améliorer la santé et le capital social de l'ensemble des populations.

Les objectifs suivants sont définis :

- Synergie entre les différents acteurs liés au monde de l'enseignement obligatoire
- Echange de bonnes pratiques entre les établissements d'enseignement supérieur
- Echange de bonnes pratiques entre les prisons
- Services hospitaliers
- Identifier et développer un réseau d'acteurs qui agissent à l'échelle du quartier

Synergie entre les différents acteurs liés au monde de l'enseignement obligatoire

- *** Encourager le dialogue entre le monde scolaire et le monde médical, notamment sur la question des dispenses du cours d'éducation physique par des certificats médicaux, et sur la question des maladies chroniques
- Encourager les synergies actuellement développées entre les administrations du sport et de l'enseignement et assurer une concertation régulière entre les acteurs du mouvement sportif (Fédérations, Associations sportives scolaires, Association interfédérale du sport francophone, Comité olympique et interfédéral belge, etc.), les secteurs transversaux (santé, enseignement, etc.) et les différents niveaux de pouvoir compétents
- Impliquer les services de didactique de l'éducation physique pour aider les diplômés à s'engager
- *** Améliorer la collaboration entre le secteur de la promotion de la santé et de l'éducation relative à l'environnement pour les questions relatives à l'alimentation équilibrée, aux activités physiques et à la publicité dans les écoles

Echange de bonnes pratiques entre les établissements d'enseignement supérieur

- partager et diffuser les informations sur les projets déjà réalisés et/ou en cours
- établir un relevé des bonnes pratiques, opérationnel et exhaustif
- mettre en place d'un Observatoire de la Santé en milieu étudiant
- développer les possibilités offertes par la carte étudiant

Echange de bonnes pratiques entre les prisons

- mutualiser les savoirs des cuisiniers
- inciter les économes à négocier avec leurs fournisseurs ou à changer de fournisseurs afin de permettre aux prisonniers l'accès à une alimentation de meilleure qualité tant pour les cuisines que pour le « cantinage »

**** Services hospitaliers*

- Inclure les services hospitaliers dans le maillage du réseau local.
 - Concevoir des activités pour faire le pont entre les activités de rééducation prescrites et le retour au domicile ou la fin de la prescription
 - Intégrer l'entourage du patient afin qu'il le soutienne dans ses changements de mode de vie et le suivi de son traitement

**** Identifier et développer un réseau d'acteurs qui agissent à l'échelle du quartier*

- Identifier les besoins relatifs à l'alimentation et à l'activité physique ainsi que les leviers et les freins à l'adoption d'une alimentation équilibrée et à la pratique d'une activité physique
- Identifier l'offre en matière d'alimentation équilibrée et de pratique de l'activité physique et communiquer sur celle-ci dans un langage clair, qui corresponde au contexte et réponde à l'expression des besoins (en lien avec l'inventaire de l'offre et la diffusion de l'information sur l'offre)
- Mener une réflexion critique et collective sur leur contexte par rapport à l'alimentation et à l'activité physique, en prenant en compte les dimensions intergénérationnelles et culturelles
- Développer des projets communautaires liés à l'activité physique et la lutte contre la sédentarité